

PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule, la commune doit établir un fichier des personnes vulnérables vivant à leur domicile.

Les personnes fragilisées et à risques, du fait de leur âge, de leur maladie ou de leur isolement, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif du CCAS, pour bénéficier d'une attention particulière si nécessaire.

Cette démarche est facultative, gratuite et vous pouvez à tout moment demander votre radiation de ce registre.

Seul le préfet pourra être destinataire des informations recueillies et la confidentialité des données est assurée.

Pour un été en toute sécurité faites-vous recenser en appelant ou en écrivant à la mairie.

Un numéro est mis à votre disposition : CANICULE INFO SERVICE 0800 06 66 66, numéro gratuit d'un poste fixe.

La municipalité est à vos côtés : en cas d'alerte canicule toutes les personnes inscrites sur le registre seront appelées régulièrement par des élus.